

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Drôme

propose pour l'année 2016/2017, la 3^{ème} édition :



En partenariat avec :



RÈGLEMENT – EDITION 2016/2017

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Drôme (CDOS 26) organise en 2016/2017, la 3^{ème} Edition du « **Label de la Commune la plus Sportive de la Drôme** », avec le soutien de l'association des Maires de la Drôme.

CDOS Drôme

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche
71 Rue Latécoère – 26 000 Valence

Tel : 04.75.75.47.50 Mail : cdos26@mbsport.fr Web : <http://drome.franceolympique.com>

Retrouvez toute l'actualité du CDOS Drôme sur Facebook et Twitter

ARTICLE 2 : PARTICIPATION ET CATÉGORIES

La participation au « **Label de la Commune la plus Sportive de la Drôme** » est ouverte à la totalité des communes du Département de la Drôme, à l'exception des communes lauréates dans le cadre des deux éditions précédentes. Elle est entièrement gratuite.

Afin de garantir l'équité entre les participants, 3 catégories distinguent les communes :

- 1^{ère} Catégorie : les communes de moins de 1 000 habitants
- 2^{ème} Catégorie : les communes comprises entre 1 000 à 5 000 habitants
- 3^{ème} Catégorie : les communes de plus de 5 000 habitants

La référence de population retenue est celle de l'INSEE, au dernier recensement connu.

ARTICLE 3 : DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site Internet du CDOS Drôme :

<http://drome.franceolympique.com>

Il est également disponible dans les locaux du CDOS Drôme :

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche

71 Rue Latécoère
26 000 VALENCE
Tel : 04.75.75.47.50

ARTICLE 4 : RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature devra être envoyé :

- Soit par courrier postal :

CDOS Drôme

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche
71 Rue Latécoère
26 000 VALENCE

CDOS Drôme

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche
71 Rue Latécoère – 26 000 Valence
Tel : 04.75.75.47.50 Mail : cdos26@mbsport.fr Web : <http://drome.franceolympique.com>
Retrouvez toute l'actualité du CDOS Drôme sur Facebook et Twitter

- Soit par mail :

cdos26@mbsport.fr

Il est à envoyer au plus tard le **30 Décembre 2016**.

Toute candidature incomplète, mal renseignée ou déposée hors délai ne pourra pas être retenue. Dans ces cas-là, elle sera considérée comme non recevable par le jury.

ARTICLE 5 : SÉLECTION DES COMMUNES

Dans le cadre d'une première phase de sélection, le jury se réunira afin d'étudier la recevabilité officielle des dossiers et de procéder à une sélection.

A l'issue de cette première étape, trois communes finalistes seront désignées dans chacune des trois catégories.

ARTICLE 6 : VISITE DU JURY

Les trois communes sélectionnées dans chacune des trois catégories seront informées individuellement.

L'ensemble des communes finalistes retenues feront ensuite l'objet d'une visite du jury (la date de la visite sera prise en concertation avec chaque commune).

Cette visite du jury sera l'occasion pour les communes de défendre leur dossier, et pour les membres du jury, d'approfondir la candidature et de venir à la rencontre des acteurs locaux.

La visite, que ce soit sur le fond et sur la forme, est laissée entièrement libre. Toutefois, elle ne devra pas excéder 2 heures.

CDOS Drôme

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche
71 Rue Latécoère – 26 000 Valence

Tel : 04.75.75.47.50 Mail : cdos26@mbsport.fr Web : <http://drome.franceolympique.com>

Retrouvez toute l'actualité du CDOS Drôme sur Facebook et Twitter

ARTICLE 7 : COMPOSITION DU JURY

Le Jury, chargé d'étudier les candidatures et de procéder aux sélections, est composé :

- d'Elus du CDOS Drôme
- de représentants des Comités sportifs départementaux et bi départementaux
- d'un représentant de l'association des Maires de la Drôme

ARTICLE 8 : REMISE DES TROPHÉES

La remise des trophées aux lauréats dans les trois catégories aura lieu au cours de l'année 2017. Le jury se rendra sur place afin de procéder à la remise.

ARTICLE 9 : RÉCOMPENSES

Les communes lauréates du « Label de la Commune la plus Sportive de la Drôme » pourront utiliser officiellement dans leur communication le titre de « **Commune la plus Sportive de la Drôme 2017** » (la charte graphique sera transmise à chaque lauréat).

Les communes lauréates ne pourront pas se présenter dans le cadre des deux éditions suivantes.

ARTICLE 10 : DÉCISIONS DU JURY

Les décisions du jury sont sans appel.



CDOS Drôme

Maison des Bénévoles du Sport Drôme-Ardèche
71 Rue Latécoère – 26 000 Valence

Tel : 04.75.75.47.50 Mail : cdos26@mbsport.fr Web : <http://drome.franceolympique.com>

Retrouvez toute l'actualité du CDOS Drôme sur Facebook et Twitter